



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de modification du marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-8221>

Département(s) de publication : **26**

Annonce n° **25-8221**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Syndicat mixte Ardèche Drome Numérique

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Procédure formalisée

Description : Délégation de service public relative au réseau d'initiative publique FTTH bi-départemental de l'Ardèche et de la Drôme (attribuée en 2016)

Identifiant de la procédure : eafc347b-d23e-4278-83b8-7b3afe186de2

Identifiant interne : ADN-201512-DSP

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 64200000 Services de télécommunications

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 32412100 Réseau de télécommunications

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45232300 Travaux de construction de lignes téléphoniques et de lignes de communications et ouvrages annexes

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45231600 Travaux de construction de lignes de communications

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Délégation de service public relative au réseau d'initiative publique FTTH bi-départemental de l'Ardèche et de la Drôme

Description : conformément aux dispositions du premier alinéa du I de l'article L. 1425-1 du CGCT, le Syndicat Mixte ADN confie à un délégataire les missions principales suivantes relatives au réseau de communications électroniques très haut débit en fibre optique FTTH sur le périmètre délégué: prise en charge des infrastructures-support déployées sous maîtrise d'ouvrage publique d'ADN au fur et à mesure de leur mise en place; la conception et la réalisation des infrastructures-support complémentaires, notamment les raccordements finals; la conception, l'ingénierie et le déploiement de la couche active du réseau de communications électroniques très haut débit FTTH; la maintenance et l'exploitation technique du réseau et de l'ensemble des infrastructures-support déléguées; la commercialisation de services de transport aux opérateurs et aux utilisateurs de réseaux indépendants, constituant les usagers du service délégué; et l'administration des services de transport auxdits usagers

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 64200000 Services de télécommunications

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45231600 Travaux de construction de lignes de communications

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : échus

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Syndicat mixte Ardèche Drome Numérique

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Syndicat mixte Ardèche Drome Numérique

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 917,015,527 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Groupement solidaire ADTIM (mandataire), AXIONE et BOUYGUES ENERGIES & SERVICES

Offre :

Identifiant de l'offre : Groupement ADTIM

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur du résultat : 917,015,527 Euro

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : ADN-201512-DSP

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 03/11/2016

Date de conclusion du marché : 13/12/2016

Section 7 - Modification

7.1 Modification

Identifiant de l'avis d'attribution de contrat précédent : 8ae4aed0-d38b-48c2-bf15-dd8ffc26e686-01

Identifiant du contrat modifié : CON-0001

Raison de la modification : Besoin de travaux, de services ou de fournitures supplémentaires de la part du contractant initial.

Description : Le secteur des communications électroniques traverse une période de transition décisive marquée par la fermeture progressive du réseau cuivre, annoncée par Orange à partir de fin 2019. Cette décision a entraîné la nécessité de couvrir, au préalable, les zones concernées en fibre optique, conformément au cadre défini par l'Arcep dans ses décisions n° 2020-1446, n° 2020-1447 et n° 2020-1448, en date du 15 décembre 2020. La fermeture du réseau cuivre comporte des risques en termes de continuité du service, nécessitant non seulement son maintien mais aussi (et surtout) un entretien régulier jusqu'au basculement complet des abonnés vers la fibre. Or, de nombreux élus signalent régulièrement au syndicat mixte ADN des cas où le réseau cuivre est laissé à l'abandon. Cette situation suscite un sentiment légitime d'abandon et d'incompréhension parmi les administrés, en particulier ceux résidant en zone rurale. Dans ce contexte et face à la pression exercée sur les finances publiques, ce sont les collectivités gestionnaires de réseaux d'initiative publique qui se retrouvent en première ligne pour assurer une couverture complète des zones rurales. Les besoins en matière d'aménagement numérique du territoire ont donc évolué, conduisant à la révision du scénario cible. L'objectif de couverture FttH a ainsi été porté à 100 % du périmètre délégué, ce qui représente, à horizon 2026, un volume estimatif de 384 000 prises FTTH. Cette évolution s'inscrit dans l'objectif du Gouvernement de généraliser la fibre sur l'ensemble du territoire national, un objectif qui n'était pas prévu lors de l'élaboration, tant au niveau local que national, de la politique publique du numérique. Il s'agit donc d'un ajustement stratégique nécessaire pour garantir l'intérêt général, en particulier face aux évolutions rapides du secteur et aux attentes grandissantes des usagers. Dans ce cadre, le Déléguataire devra prendre en charge les travaux supplémentaires devenus nécessaires allant au-delà des prévisions initiales la Convention (dévoisement, enfouissement, désaturation, création ou de mise à niveau des infrastructures d'accueil et création d'infrastructures supplémentaires en domaine privé). Les modifications envisagées visent ainsi à répondre aux besoins des usagers, garantir la continuité du service et maintenir l'équilibre économique du projet, tout en tenant compte des évolutions du secteur et des contraintes budgétaires actuelles.

7.1.1 Modification

Description des modifications : a) Révision de l'objectif de couverture du territoire bi-départemental en fibre optique : 100 % des logements du périmètre délégué, avec un volume estimé de 384 000 prises d'ici 2026. b) Prise en charge par le déléguataire des travaux supplémentaires dont certains étaient initialement prévus à la charge du délégant. c) Prorogation de trois (3) ans de la durée de la Convention afin de tenir

compte des investissements supplémentaires assumés par le Délégué. Cette prorogation permettra l'amortissement des travaux de couverture numérique incombant au Délégué, conformément aux dispositions de l'article R. 3114-2 du Code de la commande publique. Nouvelle durée totale de la Convention : vingt et un (21) ans à compter du 1er janvier 2018. d) Ajustement du calendrier de déploiement en fonction de l'évolution du programme prévisionnel de mise à disposition des ouvrages par le Syndicat Mixte ADN au Délégué. e) Modification du calendrier d'application de la redevance d'affermage variable en l'avançant d'une demi-année. Augmentation du montant de cette redevance. Introduction d'un mécanisme de majoration de la redevance. f) Augmentation de l'estimation de la participation financière du syndicat mixte ADN pour la réalisation des raccordements. Cette augmentation s'explique par l'accroissement du nombre de raccordements finals prévisionnels et par l'ajout des raccordements longs pris en charge par le Délégué, pour tendre vers l'objectif d'une couverture 100 % FTTH. Responsabilisation du Délégué en prévoyant qu'il devra indemniser le syndicat mixte ADN en cas de non-perception des aides publiques, du fait de manquement à ses obligations.

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Syndicat mixte Ardèche Drome Numérique

Numéro d'enregistrement : 20000802700050

Adresse postale : CS 20125 Alixan 8 avenue de la Gare, 26958, Valence Cedex 9

Ville : Alixan

Code postal : 26300

Subdivision pays (NUTS) : Drôme (FRK23)

Pays : France

Adresse électronique : marchepublic@sm-adn.fr

Téléphone : 04 82 30 40 00

Adresse internet : <http://www.ardechedromenumerique.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Groupement solidaire ADTIM (mandataire), AXIONE et BOUYGUES ENERGIES & SERVICES

Numéro d'enregistrement : 82457786000029

Ville : Portes-lès-Valence

Code postal : 26800

Subdivision pays (NUTS) : Drôme (FRK23)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : a61d430e-d43e-4d8c-9ef1-d5b8003312a0 - 01

Type de formulaire : Modification du marché

Type d'avis : Avis de modification de marché

Date d'envoi de l'avis : 23/01/2025 à 09:52

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/01/2025